

nouvelle année; nous devons faire comprendre ces directives au ministère lorsqu'il présente sa demande. S'il semble que ses demandes, malgré toute la bonne volonté au monde, ne seront probablement pas acceptées parce qu'elles sont trop élevées, nous le lui faisons savoir et abordons la question au cours de discussions avec le ministre. Quand je parle du Conseil du Trésor, je parle des ministres, et notre rôle consiste à conseiller.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Mon interprétation de la chose et la vôtre ne sont pas celle du public. Ce dernier croit que de méchants fonctionnaires refusent aux ministres le droit de dépenser de l'argent dans l'intérêt du peuple.

Le sénateur FLYNN: La dernière colonne du tableau 1 donne le total des prévisions approuvées pour une certaine année. Y a-t-il beaucoup de différence entre ce montant et le montant réellement dépensé?

M. STEELE: Oui. Si vous me le permettez, je reviendrai sur ce sujet au cours de l'analyse, car il est réellement difficile de comparer les prévisions budgétaires aux dépenses.

Le PRÉSIDENT: M. Steele peut-il maintenant continuer?

Des hon. SÉNATEURS: D'accord.

M. STEELE: Je parle des prévisions budgétaires de 1964-1965 et j'ai cru bon de répéter dès le début, le même avertissement que le ministre des Finances a donné en déposant à la Chambre des communes les prévisions budgétaires principales. D'après ce qu'il a alors dit, les prévisions se chiffraient à \$6,703,000,000. Il a fait remarquer que la comparaison de ce montant avec le total des prévisions à la même époque en 1963-1964, à savoir \$6,619,000,000, et ce sont les chiffres qu'il a utilisés, risquait d'induire en erreur, vu que les données en 1963-1964 ne comprenaient pas les prévisions supplémentaires finales et que le montant pour la nouvelle année ne tenait compte d'aucune des prévisions supplémentaires de cette année-là. Il fallait donc, selon lui, attendre la présentation de son budget pour établir une comparaison exacte ou raisonnablement exacte entre les dépenses des deux années financières.

Dans son exposé budgétaire du 16 mars 1964, le ministre des Finances a déclaré à la Chambre que le total des dépenses finales pour l'année 1963-1964 serait approximativement de \$6,892,000,000. C'est le chiffre qui figure dans son Livre blanc. Il a de plus indiqué qu'un certain nombre d'articles viendraient sans doute hausser les prévisions budgétaires principales pour l'année 1964-1965, qui s'établissaient à \$6,703,000,000. Il a mentionné les dépenses supplémentaires causées par les paiements de péréquation faits aux provinces, les montants habituellement prévus pour les travaux municipaux en hiver, pour la construction de maisons en hiver et de certains autres postes concernant l'habitation, pour les subventions aux chemins de fer, y compris la mise en œuvre de recommandations de la Commission royale d'enquête sur le transport. Il a fait mention de pertes habituelles subies au compte de la stabilisation de l'agriculture et du déficit d'exploitation du National-Canadien. Tous ces articles, s'ils sont approuvés, figureront dans les prévisions supplémentaires. Compte tenu de ces dépenses, des autres frais qu'il faut normalement prévoir et des montants annulés des affectations, le total des dépenses budgétaires pour 1964-1965, à son avis, atteindrait approximativement \$7,125,000,000.

Le sénateur CRRERAR: Puis-je poser une question? Pour connaître le total, vous devez inclure les paiements de pensions de vieillesse?

M. STEELE: Ces dépenses ne sont pas comprises dans le budget, mais vous avez parfaitement raison, vous devez ajouter les paiements à faire à la caisse des pensions de vieillesse. Il faut les ajouter à ce total. L'an prochain, ce paiement représentera environ 800 millions de dollars, une augmentation